



## Refus d'indemnisation mutuelle

Par **Amy mass**, le **28/11/2017** à **21:58**

Bonsoir

J'ai été hospitalisé en juin 2015

Suite à ma sortie j'ai fourni mes documents aux admissions prises en charge à la charge de l'hôpital selon accord entre les hôpitaux et mutuelles

À ce jour je suis saisi sur mon salaire pour une facture non prise en charge par la mutuelle qui n'a pas fait son travail

Je n'étais pas au courant quand j'ai eu contact il m'envoie un courrier de refus de paiement pour prescription hors j'ai effectué les démarches à l'époque

Que puis-je faire ?

Montant de la facture 1850 euros

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement

Amy

Par **chaber**, le **29/11/2017** à **06:46**

bonjour

en matière d'assurances la prescription est de 2 ans (juin 2015/juin 2017)

Il faut prouver que vous aviez fait les démarches à l'époque (LRAR par exemple) et que cette prescription ait pu être interrompue par LRAR